



FREE RACING Club 2016

Règlements SPORTIF et TECHNIQUE



Permis d'organisation FFSA N° C55 du 24 Février 2016



FREE RACING CLUB

Règlement 2016

Le nom **Free Racing Club** et le logo associé sont des marques déposées à l'INPI.

Préambule :

Seul le Trophée Tourisme Endurance peut se prévaloir de ce présent Règlement et/ou organiser des manifestations ou des courses se référant à ce règlement. De même, l'agrément des voitures par le Trophée Tourisme Endurance n'a de valeur que pour les courses du Free Racing Club et ne peut pas être utilisé par d'autres organisateurs dont l'action serait alors parasitaire.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif international, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des Circuits Asphaltes, ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

1 – Organisation

1.1 - Organisateurs

Trophée Tourisme Endurance - Free Racing Club

RCS Le Mans 521 360 768

419, avenue Bollée - 72000 LE MANS – France

Mail : contact@free-racing.fr / **Site Internet :** http://www.trophee-endurance.fr/site_free-racing/index.html

Les personnes officielles du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Fabrice Reicher

Tél. 06 09 74 67 64

Tél. 06 73 18 91 55

Le Free Racing Club est inscrit dans le cadre de courses Régionales **CPEA**.

Le présent règlement est validé par la FFSA sous le permis d'organisation n°C55 du 24 Février 2016.

Il n'est pas rédigé en termes d'interdiction, mais en termes d'autorisation.

A sa lecture, il ne faut pas oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée (Article 252.1.1.1 de l'annexe "J" du CSI).

1.2 – Calendrier

Le Free Racing Club 2016 se déroulera sur les épreuves suivantes :

V 8* S 9 et D 10 Avril 2016 Le Vigeant

J 14*, V 15, et S 16 Juillet 2016 Dijon

V 26, S 27 Août 2016 Nogaro

V 28*, S 29 et D 30 Octobre 2016..... Magny-Cours

V 18, S 19 et D 20 Novembre 2016 Paul Ricard

*Journée de roulage.

La FFSA et les organisateurs se réservent le droit de modifier ce calendrier.

Seul le Trophée Tourisme Endurance / Free Racing Club peut organiser des courses complémentaires "hors championnat" basées sur le présent Règlement en plus du calendrier ci-dessus.

2 - Concurrents et Pilotes

2.1 - Licences

Le Free Racing Club est ouvert aux pilotes possesseurs :

- Licence Régionale Concurrent Conducteur Auto (RCC)
- Licence Nationale Concurrent Conducteur Auto (NCC)
- Licence Internationale Concurrent Conducteur Auto (ICC "A-B-C")
- Aux pilotes étrangers titulaires d'une licence Nationale avec une autorisation de participation de l'ASN
- Aux pilotes étrangers titulaires d'une licence Internationale

En cours de validité.

Les pilotes étrangers ne peuvent pas marquer de points.

A défaut :

- Titre de Participation Régionale Circuit (TPRC) pourra être délivré.

Pour les 16/18 ans :

- Licence Nationale Junior Auto Circuit (NJC) et licence Concurrent Tuteur (ICT) du représentant légal.

Le Trophée Tourisme Endurance se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute candidature.

2.2 - Engagements à une épreuve

Tout concurrent désirant participer à une épreuve du Free Racing Club devra envoyer une demande d'engagement, par épreuve, par courrier postal à :

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

Jean-Jacques Hengel – 419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France

Mail : contact@free-racing.fr

La demande d'engagement est à télécharger sur le site internet :

http://www.trophee-endurance.fr/site_free-racing/index.html

Le document devra être reçu au moins 5 jours avant la date de l'épreuve, accompagné d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de Sarl Trophée Tourisme Endurance (Sarl TTE).

- Toute demande d'engagement incomplète et non accompagnée du règlement ne sera pas validée
- Les dates limites d'engagement pourront être prolongées exceptionnellement jusqu'à l'ouverture des vérifications administratives
- Les organisateurs du TTE prendront en compte les engagements dans la limite des places disponibles.
- Le simple fait de s'engager à une épreuve est la reconnaissance, par le concurrent, de la totale conformité de sa voiture et de son équipement personnel avec le présent règlement et les règles FFSA et FIA.

TARIFS :

L'engagement au meeting :

=> 1 séance d'essais qualificatifs + 2 courses de 20 mn = 348 € TTC

=> 1 séance d'essais qualificatifs + 2 courses de 20 mn + 1 course de 40 mn = 390 € TTC

- Il ne sera effectué aucun remboursement au concurrent ayant participé aux essais privés et/ou aux essais qualificatifs
- Toute inscription reçue la semaine de la course sera majorée de 100 € TTC
- Tout désistement devra être confirmé par mail : contact@free-racing.fr, et la semaine du meeting, l'engagement sera remboursé à hauteur de 190 € TTC (soit 158,33 HT).

La FFSA et le Free Racing Club se réservent le droit de refuser un engagement à une épreuve conformément à l'art 74 du Code Sportif International, notamment à un demandeur qui aurait fait l'objet de sanction sportive ou disciplinaire au cours d'une épreuve précédente, ou qui aurait refusé d'appliquer une décision de la FFSA ou de Free Racing Club, ou qui aurait par ses propos ou ses actes porté préjudice à la FFSA ou à Free Racing Club, ou qui aurait eu un comportement antisportif.

3 - Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 4 catégories ci-dessous :

3.1 - Catégorie "Formula'Cup"

- Monoplaces des groupes D et E dont les châssis correspondent à : F3, FR et Formule Ford, Formule ESS
- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine
- Les voitures du Groupe E devront respecter la Réglementation Technique Groupe E de l'année en cours
- Passeport technique accepté : Nouveau format A4, Passeport 5 volets, identifié "Passeport Monoplace" et Passeport blanc 3 volets.

Classification Formula'Cup

La voiture sera classée par l'organisateur dans l'une des 4 classes existantes en fonction de ses caractéristiques et de ses performances.

Classes	Voitures	Moteurs
Formula A	F3 B à partir de 1993 FR 2.0 F. Master	Moteur F3 / Bride 26
Formula B	F3 jusqu'à 1992 F Super V (Golf eau) FR 2000 jusqu'à 1999 FR 1.6	Moteur F3 / Bride 24
Formula C	F. Ford Zetec et Duratec F. Super Ford 2000 F. Renault Atmo et Turbo	
Formula D	F. BMW, Arcobaleno, Gloria	Moteur moto

Le Free Racing Club se réserve le droit de modifier la classification, de regrouper ou de diviser des classes afin de préserver l'équité sportive.

Des châssis issus de d'autres catégories, non prévues ci-dessus, pourront éventuellement être admis (consulter l'organisateur).

Des classes particulières pourront être créées pour des challenges internes, regroupant des voitures identiques.

3.2 - Catégorie "Proto'Cup"

Groupes C2, CNF, CM, CN et Coupes de Marque, sans limitation des périodes.

3.3 - Catégorie "GT'Cup"

Groupes GT, Coupes de Marque et Silhouette.

3.4 - Catégorie "Prod'Cup"

Groupes N/FN, A/FA, F2000, FC, Formule France, Coupes de Marque et sans limitation des périodes.

4- Passeport Technique – Fiche d'homologation

4.1 - Passeport technique

- Chaque voiture engagée sur les épreuves d'endurance du TTE, devra être en possession d'un passeport technique FFSA et de sa fiche d'homologation si celle-ci existe
- Pour les voitures sans fiche d'homologation, elles devront être en possession d'un document constructeur mentionnant les caractéristiques techniques de tous les éléments du véhicule, ainsi que des photos de la carrosserie
- Il est interdit de procéder à toutes modifications techniques non spécifiées sur la fiche d'homologation ou sur le règlement particulier sans en aviser préalablement le responsable technique du TTE
- Toute voiture engagée par un ressortissant de l'Union Européenne et pays assimilés devra également posséder un passeport, soit FFSA, soit FIA.
- Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA, devra prendre contact rapidement avec le Commissaire Technique responsable du TTE
- Les véhicules issus des "Coupes de Marque", dont une fiche technique descriptive a été établie, devront être munis de cette fiche (renseignement auprès du Service technique FFSA).

4.2 - Fiche d'homologation

Chaque voiture engagée sur les épreuves du Free Racing Club devra être en possession d'un passeport technique FFSA et de sa fiche d'homologation si celle-ci existe.

Tout concurrent désireux d'engager un véhicule, non homologué ou ne possédant pas de passeport FFSA devra prendre contact rapidement avec le Commissaire Technique responsable TTE. Ce dernier pourra sur rendez-vous lors ou en dehors du meeting établir un passeport technique.

5- Vérifications Administratives et Techniques

5.1 - Vérifications administratives

Chaque pilote devra se présenter aux heures et lieux prévus indiqués sur la note d'information propre à l'épreuve.

Il devra être en possession :

- De sa licence ou du Titre de Participation défini dans l'Article 3.1 Licences
- Après vérification, sa feuille d'engagement paraphée lui sera remise pour la transmettre au Commissaire Technique chargé du contrôle du véhicule.
- En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

L'organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment du meeting.

5.2- Vérifications Techniques

- Chaque concurrent devra présenter sa fiche "Vérification administrative" validée et de son passeport technique.
- Celui-ci pourra être établi par le responsable technique de l'épreuve, sur rendez-vous préalable
- La présentation d'un véhicule aux vérifications techniques, sera considérée comme une déclaration implicite de conformité
- Chaque concurrent ou pilote devra présenter sa voiture à la structure technique selon les horaires indiqués dans la note d'information ou définis par les organisateurs du TTE
- Avant la vérification technique, ces voitures devront être équipées des stickers obligatoires ainsi que de ses numéros de course définis par l'organisateur
- Un sticker "Contrôlé" sera apposé sur le véhicule après validation
- En cas de litige, un rapport portant sur le sujet sera remis à la direction de course
- En cas de non-respect des horaires, annulation du temps de qualification.

5.3 - Stand

- Le concurrent pourra demander un emplacement dans un stand
- En cas désistement, non confirmé par mail, le stand restera dû.
- Le concurrent devra préciser ses préférences par mail : contact@free-racing.fr.

6- Numéro de course

Au choix des concurrents suivant la disponibilité.

- Chaque véhicule gardera son numéro attribué durant toute la saison et aucun changement ne sera possible
- Chaque voiture est identifiée par sa fiche technique ainsi que par son numéro de vignette du passeport technique
- Tout changement de voiture de même type durant la saison, devra faire l'objet d'un nouveau numéro de course sauf cas exceptionnel étudié par l'organisateur
- La position des numéros de course et différents stickers sont définis par le plan d'identification de l'organisation TTE.

Il est obligatoire d'apposer les sticker fournis par les organisateurs du TTE avant les vérifications techniques.

7- Equipements

7.1 - Equipement du pilote

Chaque pilote devra être équipé :

- D'une combinaison ignifugée, correspondant à la norme 8856-2000 ou standard 1986 non valide en international et non valide en France au 01/01/2017
- Les sous-vêtements et cagoule ignifugés sont conseillés
- De gants homologués selon liste n° 27
- De bottines ignifugées correspondant à la norme 8856-2000
- D'un casque conforme à la liste n° 41 et système RFT (Hans) conforme à la liste n° 29

Ces listes sont issues de la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité (voir Liste N°25). Les équipements devront être présentés lors des vérifications techniques préliminaires.

7.2 - Equipement du véhicule

Pneumatique

Les pneumatiques sont libres.

Echappement

En cas de dépassement du niveau sonore autorisé constaté en course, la voiture pourra être arrêtée et exclue du meeting : Voir les obligations imposées par le règlement standard des circuits FFSA.

7.3 - Equipements de sécurité des voitures

La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les règlements FFSA. Les voitures jusqu'à 1990 considérées comme VH, doivent être conformes aux règles de sécurité de l'annexe K.

Les voitures post 1990 doivent être conformes à l'annexe J.

7.4 - Transpondeurs

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur, marque TAG-HEUER/CHRONOLEC Type Prottime Elite fil (Option Messenger OLED autorisée) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur
- De son bon état de fonctionnement en permanence
- De se trouver constamment en état de fonctionnement.

En cas de doute, le commissaire technique pourra vérifier.

Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit (Pour les épreuves à l'étranger, s'assurer préalablement auprès du TTE des particularités demandées dans ces pays).

8 – Déroulement de l'épreuve

8.1 - Essais privés

- Facultatifs : à la charge du concurrent
- Durée : en fonction de la disponibilité du circuit.

8.2 – Briefings pilotes

- Un briefing réservé aux pilotes aura lieu à chaque épreuve
- Tous les pilotes devront obligatoirement assister à l'intégralité du briefing de la direction de course.
- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par la note d'information de chaque épreuve.
- Toute absence ou arrivée tardive à chacun des briefings entraînera l'annulation des temps de qualification.

8.3 - Essais qualificatifs

- Tout pilote devra être inscrit sur la liste des "autorisés à prendre part aux essais"
- Pour chaque course, une séance d'essais qualificative sera organisée
- Pendant cette séance, le ravitaillement en carburant est strictement interdit
- Chaque pilote engagé devra obligatoirement effectuer un tour chronométré
- Toute voiture qui ne disposera pas de temps de qualification pourra partir en dernière ligne sur décision du collège des commissaires sportifs
- Aucun temps minimum d'arrêt-stand n'est établi pendant la séance d'essai qualificatif.

8.4 - Courses de 20 mn

- Un meeting est composé de 2 courses sprint de 20 minutes et/ou plus une course longue de 40 minutes.
- Un concurrent peut s'engager uniquement aux deux courses sprint.
- L'engagement d'une voiture peut être constitué de deux pilotes. Dans ce cas, chaque pilote participera à 1 course de 20 minutes et à la course longue.

8.5 - Course longue

- Lors de la course longue, un arrêt aux stands est obligatoire
- Le moteur devra être arrêté.
- Chaque arrêt au stand devra respecter une durée de 2 minutes minimum.

Cet arrêt pourra se faire à tout moment pendant la course.

Pour tout autre arrêt au stand, les deux minutes minimum ne seront pas obligatoires.

8.6 - Boucle de chronométrage

- Servant de référence à la durée d'arrêt, elles seront matérialisées à l'entrée et à la sortie de la Pit-lane.
- Il est autorisé d'utiliser un chronomètre embarqué afin de permettre à chaque pilote de gérer précisément la durée de l'arrêt/stand.
- Aucun ravitaillement en essence n'est autorisé.

8.7 - Constitution des plateaux

- En fonction du nombre d'engagés, les catégories Prod'Cup, Proto'Cup, GT'Cup pourront, soit disputer des courses dédiées, soit être intégrées au même plateau et disputer des courses communes.
- Les classements ainsi que l'attribution des points au championnat resteront néanmoins séparés par catégories.
- La catégorie Formula'Cup ne pourra jamais partager la course d'une autre catégorie.

8.8 – Grille de départ

- La grille de départ de la Course 1 sprint s'établira en fonction du résultat des essais qualificatifs.
- La grille de départ de la Course 2 se fera en fonction du classement de la course 1

La grille de départ de la course longue :

- Si la course longue se déroule avant la Course 2, la grille de départ sera établie en fonction du Classement de la Course 1.
- Si la course longue se déroule après la Course 2, la grille de départ sera établie en fonction du classement de la course 2.

9 – Classements

9.1 - Classement par course

- Les points sont attribués par pilote à la course.
- Tout pilote participant à un meeting marquera au minimum 1 point même s'il n'a pas pu prendre le départ de la course.

9.2 - Attribution des points pour les courses longues (40 mn) en équipage

- Les points du tableau ci-dessus seront doublés.
- **Si les pilotes partagent un véhicule, chaque pilote recevra le même nombre de points.**

Ex. : pour une victoire à 2 pilotes : 11 points x 2 = 22 points chacun

Ex. : pour une victoire à 1 pilote : 11 points x 2 = 22 points au pilote seul.

Places	Points
	6 partants ou plus
1	11
2	8
3	5
4	4
5	3
6	2
7 et plus	1

9.3 – Podiums

- Chaque course fera l'objet d'un podium et seront appelés les 3 premiers de chaque catégorie
- Une coupe sera remise au premier équipage totalement féminin.

9.4 - Classement annuel

L'ensemble des courses sera comptabilisé.

10 - Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

419, avenue Bollée – 72000 LE MANS – France

contact@free-racing.fr

- Organisateurs :

- o Jean-Jacques HENGEL
- o Fabrice REICHER

Tél. 06 09 74 67 64

Tél. 06 73 18 91 55

- Administration :
 - o Sylvie P. sylvie@trophee-endurance.fr

- Classement :
 - o Elliott Bolaffi Tél. 06 08 32 10 66 contact@trophee-endurance.fr

- Commissaires Techniques
Responsables
 - o Daniel Lefort Tél. 06 09 74 72 54 d.lefort@laposte.net
 - o Michel Pejoux Tél. 06 63 97 10 60 mpejoux@sfr.fr

- Commissaires
 - o Cédric Tricotelle Tél. 06 65 08 91 00
 - o Noël Cullerier Tél. 06 30 35 27 20
 - o Denis Meinrad Tél. 06 09 04 36 63

- Stagiaire
 - o Thierry Hameau Tél. 06 18 57 29 88

- Directeur de course
 - o Michel Braunstein Tél. 06 82 29 01 72

- Président de Collège
 - o François Monsallier Tél. 06 12 26 27 96

- Communication et Photo
 - o Christophe Brasco Tél. 06 98 81 36 15
 - o Maëva Blin Tél. 06 22 30 57 15